

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



F N	 *16040319*
--------	-----------------------

Tribunal de Commerce du Hainaut - Division Charleroi -	
ENTRÉ LE	10 MARS 2016
Le Greffier	

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0635.859.447

Dénomination

(en entier) : **GLM BUSINESS**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Place de La Hestre 33 - 7170 La Hestre
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission d'un gérant et changement de siège social

En date du 03 mars 2016,

Au siège social,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « GLM BUSINESS », ayant son siège social à 7170 La Hestre, Place de La Hestre, n°33.

BUREAU

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Bouquieaux Laurent, gérant.
Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Furino Michael, gérant.

Composition de l'assemblée générale :

1° Monsieur FURINO Michaël Ali, inscrit au registre national sous le numéro 78.12.15-103.05, actionnaire détenant 150 parts sociales

2° Monsieur BOUQUIEAUX Laurent, inscrit au registre national sous le numéro 93.11.03-359.29, actionnaire détenant 150 part sociales.

Soit ensemble 300 parts sociales, représentant l'intégralité du capital souscrit.

Monsieur le président expose ce qui suit :

Ordre du jour :

1. Démission de Monsieur Nicaise Gary.
2. Transfert du siège social à Boulevard Dolez 43/Rez-de-Chaussée à 7000 Mons
3. Décision en ce qui concerne l'exécution des décisions prises.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

La société est représentée par 300 parts sociales, chaque part sociale donnant droit à une voix.

Toutes les parts sociales sont représentées, en conséquence, il n'y a pas lieu de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations, contenant l'ordre du jour.

L'exposé de Monsieur le président est reconnu exact par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée approuve la démission en tant que gérant de Monsieur Gary Nicaise , inscrit au registre national sous le numéro 82.12.24-135.78, de manière rétroactive au 21 décembre 2015. Cette décision prend effet rétroactif à cette date. Décharge lui est donnée quant à sa gestion passée.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Place de La Hestre
33 - 7170 La Hestre, à Boulevard Dolez 43/Rez-de-Chaussée - 7000 Mons

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder au dépôt au Greffe des décisions de la présente assemblée générale et à la publication au Moniteur Belge des décisions prises ci-avant. Elle décide de donner procuration pleine et entière à Monsieur Vincent Geremia, rue de Familleureux, 7c à 7170 Bois d'Haine afin d'effectuer ces diverses formalités.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Fait à La Hestre, le 03 mars 2016.

Monsieur Bouquieaux Laurent

Monsieur Furino Michael

Monsieur Nicaise Gary